


DEPARTEMENT DU TARN ARRONDISSEMENT DE CASTRES	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 23 février 2026						
COMMUNE DE MOULAYRES 	<p><i>Date de convocation : 13 février 2026</i></p> <p><i>Le vingt-trois février deux mille vingt-six, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Frédéric MATUSZEWSKI, 2ème Adjoint.</i></p> <p>PRESENTS : Laurent BAZART, Richard GONNET, Frédéric MATUSZEWSKI, Robert FAU, Isabelle LOUBIERE AMALVY, Maud LEONARD</p> <p>REPRESENTES :</p> <p>ABSENTS : Vincent TRANIER, Flora ALBOUY, Brigitte BABY, Gilles BAVAY, Baptiste FONTUGNE</p>						
Délibération N° DL_2026_005 Renouvellement de la convention de services de fourrière avec l'association « Les Temps Orageux »	EN EXERCICE 11	QUORUM 6	PRESENTS 6	VOTANT 6	POUR 6	CONTRE 0	ABSTENTION 0
	<p>Le Maire est responsable de la lutte contre la divagation animale sur le territoire de sa commune. A cet égard, il lui appartient de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chiens et des chats » (article L. 211-22 du Code Rural et de la Pêche Maritime).</p> <p>Afin de satisfaire ses obligations légales la commune confie depuis plusieurs années, par voie de convention, la prise en charge des animaux errants ou abandonnés à l'association « Les Temps Orageux » située 5 place André Bru – 81300 GRAULHET.</p> <p>La convention actuelle arrivant à son terme, il est proposé de renouveler la prise en charge des animaux errant ou abandonnés en signant une nouvelle convention de fourrière avec l'association « Les Temps Orageux » pour l'année civile 2026.</p> <p>Le coût total de l'intervention est de 95,40 € avec une majoration de 50% les weekends et jours fériés.</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime ;</p> <p>Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'UNANIMITE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les termes de la convention 2026 avec l'association « Les Temps Orageux » <p>Autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent ;</p>						

Frédéric MATUSZEWSKI,
Secrétaire de séance

Laurent Bazart,
Maire